

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

24 janvier 2022

Vaccin de rappel pour les personnes dont l'immunité est affaiblie

Sur la base de l'avis de la Task Force Vaccination et du Conseil Supérieur de la Santé, les ministres de la santé ont décidé de proposer le vaccin de rappel aux personnes dont l'immunité est affaiblie (personnes immunodéprimées).

Les personnes dont l'immunité est affaiblie peuvent être insuffisamment protégées après leur vaccination de base à 1 ou 2 doses. Par conséquent, en septembre 2021, elles ont déjà reçu un vaccin supplémentaire, qui fait partie intégrante de leur vaccination de base. La Conférence Interministérielle santé publique ajoute maintenant une vaccination de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna). Il est recommandé d'administrer ce rappel au plus tôt trois mois après la dernière injection du schéma de vaccination de base. Comme pour le reste de la population, cette vaccination de rappel à ARNm peut également être administrée après une vaccination de base avec un vaccin sans ARNm (tel que celui administré par Johnson & Johnson ou AstraZeneca).

Les personnes concernées, âgées de 12 ans et plus, souffrent d'une immunité affaiblie, en raison d'une maladie sous-jacente ou d'un traitement. Par conséquent, leur organisme réagit moins fortement suite à l'administration d'un vaccin. Après la dose supplémentaire, un rappel est donc recommandé afin qu'elles soient protégées de manière optimale contre une évolution grave de la maladie, une hospitalisation ou même un décès dû au COVID-19.

Il s'agit de patients présentant :

- des immunodéficiences innées
- des insuffisances rénales chroniques nécessitant une dialyse
- des maladies inflammatoires traitées par des immunosuppresseurs
- des cancers qui font ou ont fait l'objet d'un traitement actif au cours des 3 dernières années
- ainsi que des patients en prétransplantation, en transplantation de cellules souches et en transplantation d'organes
- et des patients séropositifs dont le nombre de cellules CD4 est inférieur à 200 par mm³ de sang.

Cela concerne plus de 325 000 personnes, dont près de 93 % ont déjà reçu une injection supplémentaire.

Concrètement, ces patients recevront à nouveau une invitation à se faire vacciner dans les prochaines semaines, comme ce fut le cas en septembre, dans un centre de vaccination de proximité.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (Présidente CIM),
- Wouter Beke - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,

- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone,

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.